



Chers adhérents,

Je viens à La Faute depuis 45 ans, et même si l'urbanisation a modifié la façon d'y vivre, on était bien chez nous. Une des préoccupations de l'AVIF, c'est aussi de redonner une âme à La Faute et à L'Aiguillon. A la Faute, cela passe par la mise en sécurité des habitations, ce qui implique la réfection totale de la digue EST.

Les villages ne survivront que si les habitants peuvent commencer des travaux pour rester dans leur maison. Pour cela il faut que les PPRI vous soient communiqués, car sans maison, plus de commerce et sans commerce, plus de ville... C'est ce que nous refusons..

Nous tenons à remercier également nos généreux donateurs qui nous permettent de continuer à mener nos actions. Merci également aux personnes de l'Aiguillon qui ont rejoint le CA, ainsi qu'à toutes les bonnes volontés qui donnent sans compter.

Nous faisons notre maximum pour défendre vos intérêts, quel que soit votre choix.

Yannick LANGE

Les actions de l'AVIF du 10 juin au 15 Juillet

- la pétition citoyenne est toujours d'actualité. Elle permet de donner du poids à notre action (plus de 3500 signatures à ce jour).
- un site internet, entièrement dédié à l'association, a été mis en place le 21 juin.
- les groupes de parole pour un soutien psychologique sont opérationnels (contact : 06 63 30 17 94).
- Une délégation de l'AVIF s'est rendue au sénat le 10 juin,
- Une délégation de l'AVIF a passé une journée avec les inspecteurs du MEDEM chargés d'une étude sur le zonage le 24 juin.
- Une délégation de l'AVIF a rencontré la mission parlementaire pour une visite de terrain le 11 juin.
- Une délégation de l'AVIF a rencontré le préfet le 11 juin
- Une délégation de l'AVIF a accompagné Maître Lepage sur les lieux du drame et dans le secteur des Amourettes le 28 juin
- Des contacts ont été pris avec les associations Charentaises pour des actions communes.
- Une visite des digues a été effectuée avec un expert hollandais
- L'AVIF a adhéré à la Fédération Nationale des Victimes d'Accidents Collectifs afin de bénéficier des conseils de cette association.
- La commission assurance est opérationnelle. Des fiches d'information sont à votre disposition
- Un pique-nique-info-rencontre a été organisé le 11 juillet à La Faute. Une centaine d'adhérents y ont participé. Un autre est prévu le 8 août.
- Une lettre ouverte a été envoyée aux élus pour s'assurer que le plan digue du gouvernement prendrait en compte les spécificités de la digue « Est » de La Faute sur Mer.
- L'AVIF a demandé par écrit une entrevue avec les Maires de La Faute et de l'Aiguillon afin que le projet de PPRI soit communiqué le plus tôt possible aux habitants des deux communes.
- Nous attendons, dans les prochaines semaines, le résultat du recours fait au Tribunal administratif contre le zonage.

A propos des finances

Grâce à vos adhésions et à la générosité de nombreux donateurs, que nous remercions de tout cœur, le bilan financier de l'association est très satisfaisant. L'association n'est pas habilitée à distribuer des dons aux sinistrés. Son but est de les aider dans leurs démarches et leurs interrogations. Des actions sont prévues cet automne pour collecter d'autres fonds.

Une carte d'adhérent est à votre disposition sur demande. Afin de minimiser les frais d'envoi, nous demandons à ceux qui ne disposent pas d'internet de nous faire parvenir des enveloppes timbrées à leur adresse pour tout échange de courrier et pour l'envoi de cette lettre info. Merci d'avance. Sachez enfin que tous les bénévoles de l'association règlent eux-mêmes leurs frais de déplacement lors de leurs interventions.

Les manifestations de l'AVIF

Le 8 août à partir de 11 heures

Info-pique-nique à l'intersection de la route de la Pointe d'Arçay et du chemin des Pensées

Le 12 août à 19 heures 19

Grande chaîne humaine sur la digue « Est » de La Faute lors de la grande marée (coeff 112). Rendez-vous entre le pont et la rue du Puits. Toutes les associations Fautaises et Aiguillonaises sont invitées à y participer.

Le 17 octobre

Loto à la salle des fêtes de l'Aiguillon

Les préoccupations actuelles de l'AVIF

- 1) Suivre les transactions avec les Domaines afin que ceux qui veulent céder leur bien le fasse dans les meilleures conditions d'estimation et de délai de paiement.
- 2) Connaître rapidement le nouveau PPRI et les prescriptions qui y seront rattachées :
 - pour commencer dans les règles les travaux de réparation des habitations,
 - pour permettre à ceux qui sont en zone de solidarité de prendre leur décision en toute connaissance de cause,
 - pour permettre à ceux qui veulent acheter ou vendre un bien sur les deux communes de le faire en toute sérénité,
 - pour défendre ceux qui seraient encore, de manière injuste, classés en zone d'extrême danger.
- 3) Etre très vigilant sur l'étude du plan digue et du plan communal de sauvegarde afin de garantir une protection efficace des habitants
- 4) Mener à bien l'action pénale :
 - pour connaître l'avancée de l'enquête sur les causes d'un tel drame
 - pour permettre aux plaignants une indemnisation à la hauteur des préjudices subis

Infos pratiques

- 1) Si vous vendez votre bien à France Domaine, faites inscrire sur l'acte préparatoire ou sur l'acte notarié, **la date de paiement**. Si les délais ne sont pas respectés, faites-nous le savoir.
- 2) Les notaires ont reçu les documents nécessaires à la réalisation des ventes. Celles-ci devraient pouvoir commencer début août.
- 3) Le délai de 3 mois imposé par France Domaine pour répondre à l'offre faite, est une pression supplémentaire. Nous vous engageons à envoyer un courrier pour demander une **prolongation de la validité de cette offre**. De son côté, l'AVIF fait son possible pour obtenir un délai.
- 4) Si l'offre proposée par France Domaine est jugée insuffisante, nous vous engageons à la contester par écrit avec, au besoin, une estimation faite par un notaire ou toute autre pièce justificative. Cette démarche ne vous engage pas à céder votre bien mais elle peut être utile dans le cas où vous seriez tout de même expropriés dans les mois à venir.
- 5) Attention, si vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire depuis moins de 15 ans, vous risquez d'être soumis à l'impôt sur la plus-value. Demandez à votre notaire le calcul de celle-ci.
- 6) Les résidents principaux sinistrés peuvent bénéficier d'une aide financière au relogement ainsi que d'un prêt à taux zéro pour leur future acquisition. Prenez des renseignements à la cellule de relogement située à l'entrée de la plage des Belugas ou auprès de la mairie.
- 7) Beaucoup d'entre vous se demandent si les frais juridiques seront pris en charge par les assurances. Nous avons rédigé une lettre type à adapter à votre situation. Vous pouvez la télécharger sur le site. AVIF.

Comment trouver des informations et poser des questions :

Cette lettre info ne peut pas répondre à toutes vos questions. Vous trouverez des informations :

Sur le site : <http://www.asso-avif.com/>

Sur le marché : au stand AVIF

Cette association est la vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des précisions et pour nous exposer vos problèmes. Nous tenons des fiches questions-réponses à votre disposition.

Sur le marché : au stand AVIF

par courrier : 7 bis rue du Docteur Pigeanne 85 460 La Faute sur Mer

par mail : contact@lafautesurmer.net

par Téléphone : 06 31 88 47 09

Si vous désirez une réponse par courrier, merci de nous envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse.